Rupture conventionnelle d’un contrat à durée indéterminée et formulaire de demande d’homologation : article L. 1237-14 du Code du travail

Imprimez le **cerfa officiel de rupture conventionnelle ci-dessous** ainsi que le **calendrier de rupture conventionnelle.**

Montant, préavis, clause de non concurrence, recours…Besoin d’un conseil ?

N’hésitez pas à contacter **Me Frédéric RICHERT, spécialiste en droit du travail à Montpellier**

Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation *en application de l'article L 1237-14 du code du travail*	**Colonnes réservées à la DDTEFP**
	conformité

1. Informations relatives aux parties à la convention de rupture

Nom et prénom du **salarié**	
Adresse Téléphone	
Emploi / qualification	
Nom ou raison sociale de l'**employeur** nom du signataire pour le compte de l'employeur n° de téléphone	

Adresse		n° de SIRET	

Convention collective applicable	

Ancienneté du salarié à la date envisagée de la rupture	|_|_|	**ans**	|_|_|	**mois**

Rémunération mensuelle brute des douze mois précédents			
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	

Rémunération mensuelle brute moyenne	

2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle

	oui	**non**

A. Date du premier entretien *(jj/mm/aaaa)*	|_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.

Salarié assisté	oui		si oui par			
	non					
Employeur assisté	oui		si oui par			
	non					

B. Date(s) des autres entretiens éventuels	|_|_| |_|_| |_|_|_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Salarié assisté	oui		si oui par			
	non					
Employeur assisté	oui		si oui par			
	non					

3. Convention de rupture	**oui**	**non**
Les parties décident de rompre le contrat de travail à durée indéterminée qui les lie et conviennent d'un commun accord des conditions de la rupture de ce contrat : - droits afférents à la rupture de ce contrat ; - versement d'une indemnité de rupture du montant indiqué ci-dessous ; - date envisagée de la rupture, sous réserve des délais prévus par la loi, ci-après. *Autres clauses éventuelles :*		
Montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (somme en lettres)		
Date envisagée de la rupture du contrat de travail *(jj/mm/aaaa)* |_|_| |_|_| |_|_|_|_|		
Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé" par chaque partie		
IMPORTANT : La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'homologation ne peut donc être transmise à la DDTEFP qu'à l'issue du délai de 15 jours calendaires prévu pour l'exercice du droit de rétractation.		
Date de fin du délai de rétractation *(jj/mm/aaaa)* |_|_| |_|_| |_|_|_|_|		
Remarques éventuelles des parties ou des assistants sur ces échanges / autres commentaires		

4. Décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Date de réception par la DDTEFP de la demande d'homologation	|_|_| |_|_| |_|_|_|_|

IMPORTANT : La DDTEFP dispose d'un délai d'instruction de 15 jours ouvrables, à compter du jour de la réception de la demande telle que précisée dans l'accusé réception délivré. A défaut de notification dans ce délai, l'homologation est réputée acquise.

Décision relative à l'homologation de la rupture	***refus***		***acceptation***	

Si refus d'homologation par le DDTEFP, cochez la ou les cases du ou des motifs invoqués	*non-respect des règles de l'assistance*		
	indemnité de rupture conventionnelle inférieure au minimum		
	non-respect du délai de rétractation		
	absence de liberté de consentement ☐	*précisez :*	
	autres ☐	*précisez :*	

date d'envoi du refus d'homologation aux parties à la convention	

Date et signature du DDTEFP		